

Publications des tribunaux

Notification

(art. 36, let. b, de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative, PA)

Anjum Shahzad, né le 15 mai 1977, Pakistan, sans domicile de notification en Suisse.

Dans le cadre du recours du 14 mars 2011, interjeté contre la décision de l'Office fédéral des migrations (ODM) du 19 janvier 2011, le Tribunal administratif fédéral, par décision incidente du 30 décembre 2011, a prononcé:

1. Le recourant est invité à payer une avance sur les frais de procédure présumés de 800 francs et à la verser dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente décision incidente, sur le compte postal du Tribunal (CCP 30-217609-6 ou IBAN CH54 0900 0000 3021 7609 6), sous la référence C-2345/2011.
2. A défaut de versement dans le délai précité, le recours sera déclaré irrecevable sous suite de frais. Le délai sera considéré comme observé si, avant son échéance, ce montant est versé à la Poste Suisse ou débité en Suisse d'un compte postal ou bancaire en faveur de l'autorité.

10 janvier 2012

Tribunal administratif fédéral:
Cour III